



## PRÉFET DU TARN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COLLEC COVID-19

jeudi 22 avril 2021 2021 - 11 heures 15

### **Situation sanitaire**

L'évolution est encourageante mais la situation est encore très préoccupante : le taux d'incidence, tout à peine en dessous des 300 / 100 000, reste un des plus élevés de l'Occitanie (avec le Gard et l'Hérault), le taux de positivité reste très élevé, les réanimations, occupées à 75 % par des patients COVID (29 personnes en réa covid), sont donc chaque jour sous haute tension, car il y a d'autres urgences vitales à prendre en charge. La conséquence sur les déprogrammations est très préoccupante pour les patients concernés.

À noter : si les taux des 0/10 ans et 10/20 ans a nettement chuté depuis 2 semaines (cf vacances scolaires), en revanche les tranches d'âges adulte (20/30 et 30/45 ans) sont toujours en train de faire circuler très activement le virus (taux d'incidence respectivement de 500 et près de 400).

La chasse aux fêtes sauvages reste d'une grande actualité.

### **Tests : du nouveau avec les auto tests**

En complément des tests (gratuits en France) déjà déployés (naso pharyngés et salivaires pour les enfants), des auto-tests vont être déployés progressivement sur tout le territoire. Ces autotests validés par la Haute Autorité de Santé le 16 mars 2021 sont des autotests antigéniques nasaux d'un usage facile et non douloureux.

Ils seront gratuits pour les lycéens et les personnes les plus précaires.

Ils pourront être achetés par tous en pharmacie (leur disponibilité dépendra du rythme de livraison).

Seuls les personnes relevant de l'aide à domicile pourront obtenir gratuitement ces autotests en pharmacie :

- intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap (SAAD, SPASAD, SSIAD, SAVS, SAMSAH, SESSAD)
- salariés de particuliers employeurs intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap pour des actes essentiels de la vie
- accueillants familiaux mentionnés à l'article L. 441-1 du code de l'action sociale
- familles accompagnant des personnes âgées ou en situation de handicap.

Ils ne sont efficaces que si l'auto test est renouvelé chaque semaine.

En cas d'auto test positif, il faudra pratiquer un test PCR de contrôle en laboratoire, s'isoler pendant 10 jours, et informer les cas contacts pour qu'ils aillent se faire tester aussi.

### **Vaccination : elle se poursuit à très bon rythme**

120 000 personnes auront été vaccinées d'ici à demain dont 28 000 avec la 2<sup>ème</sup> injection.

Les médecins libéraux ont participé à hauteur de 20 000 personnes.

Une livraison de 17 750 doses PFIZER et 3 300 doses MODERNA est prévue la semaine prochaine pour le département. Ainsi à partir du mois de mai, 21 000 personnes/semaine auront accès au vaccin dans les centres de vaccination. (Pour rappel à la mi-mai à partir de 50 ans).

Le vaccin Janssen sera bientôt disponible pour la médecine de ville et ne nécessitera qu'une seule injection. La médecine de ville pourra ainsi amplifier la vaccination des plus de 55 ans.

Afin d'accélérer la vaccination des professions en contact avec les usagers dans des conditions qui peuvent donner lieu à contamination, des plages de vaccination seront réservées, via Doctolib, dans les CV d'Albi et de Castres (samedi et dimanche) pour les personnes de plus de 55 ans qui relèvent des professions suivantes :

- Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- Conducteurs et livreurs sur courte distance ;
- Conducteurs routiers ;
- Chauffeurs de taxi et de VTC ;
- Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains) ;
- Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets ;
- Agents de gardiennage et de sécurité ;
- Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries ;
- Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande ;
- Professionnels des pompes funèbres.

Concernant la vaccination anticipée des assesseurs pour les élections, un mode opératoire précis est attendu la semaine prochaine. Il vous sera adressé dès réception. Le principe à ce stade privilégié est une vaccination des assesseurs sans critères d'âge (mais pas des scrutateurs).

### **Les risques liés aux variants : des mesures de contrôle renforcées**

Un renforcement du contrôle des flux des personnes en provenance de certains pays à risque (Brésil, Argentine, Chili, Inde, Guyane et Afrique du Sud) est mis en place avec des obligations strictes.

Le dispositif de test avant l'embarquement sera renforcé : un test PCR négatif de moins de 36 h (au lieu de 72 h), ou un PCR négatif de moins de 72 h accompagné d'un test antigénique négatif de moins de 24 h seront désormais nécessaires. La réalisation d'un test antigénique sera rendue systématique à l'arrivée en France, avant de quitter l'aéroport.

Les voyageurs venant de ces quatre pays devront désormais se soumettre à un isolement de 10 jours, dans un domicile qu'ils devront préciser ; l'isolement forcé sera accompagné de restriction des horaires de sortie (seulement entre 10 et 12 h). Leur présence dans le domicile en dehors de ce créneau devra être contrôlée avec l'appui de la PM. En cas de rupture de l'isolement, les amendes seront nettement plus importantes.

### **Temps d'échange**

Tous les personnels de la petite enfance de plus de 55 ans, dont les assistantes maternelles, sont concernés par la vaccination prioritaire.

Il n'est pas recommandé de prévoir des mariages (hors cérémonie) pendant encore plusieurs semaines.

### **Annonces du Premier Ministre du 22 avril 2021**

À partir de la mi-mai, il pourrait être possible de rouvrir certains commerces et terrasses de café. Mais cela reste à confirmer. Les établissements culturels seront prévenus suffisamment tôt de la date possible de leur réouverture et des conditions strictes de cette réouverture (en cours de négociation).

Le couvre feu restera d'application jusqu'à la mi mai au moins.

À partir du 3 mai, plus besoin d'attestation de déplacement.

Les étapes à venir sont anticipées dans un cadre concerté.

Ce qui sera possible cet été dépend de nous tous.

**Prochain COLLEC vendredi 30 avril – 14h30 - les codes restent inchangés. Il convient de se connecter impérativement avant le début de la réunion et d'éteindre son micro.**